

La Direction de la SNCF doit annuler la sanction contre Jean-Michel Dieudonné !

Jean-Michel Dieudonné, cheminot de Champigneulle, est victime d'une odieuse machination de la part de la SNCF. La Direction de la SNCF lui a infligé une mesure disciplinaire : la radiation des cadres de l'entreprise. Jean-Michel compte 25 années de syndicalisme consacrées à la défense du service public et des cheminots, et ceci explique cela.

Cette mesure disciplinaire a pour conséquence de le mettre au chômage à 53 ans ; pire encore, de lui retirer le bénéfice de la retraite de la SNCF. Ce qui signifie que l'intégralité des cotisations qu'il a versées ne lui seront pas rendues, il ne pourra prétendre qu'au minimum vieillesse de la Carsat sans accès à une caisse complémentaire. Imaginez la perte considérable de traitement.

Une telle sanction n'a pas été prise, à notre connaissance, depuis les années 50. Cette sanction est la plus élevée ; elle est humiliante, dégradante. Elle ne s'applique qu'à des agents frappés d'une lourde peine pénale (atteinte à la sûreté de l'Etat, braquage, viol, meurtre...). En conséquence, les voies de recours contre la sanction sont engagées pour annulation.

Car cette sanction est réellement disproportionnée. Le reproche qui est fait à Jean-Michel est ainsi libellé : « comportement anormal émaillé de cris ». Jean-Michel, hors temps de travail, s'est adressé vivement à des collègues en tentant de faire valoir son point de vue mais il n'y a eu ni violences, ni injures, ni insultes vis-à-vis de ses collègues, ni vis-à-vis de qui que ce soit. A notre connaissance, plainte a été déposée mais le dossier d'accusation est vide. Il est inenvisageable que le Procureur puisse lui donner suite tant elles sont vides de sens et d'actes délictueux.

La SNCF veut faire un exemple. Nous appelons sa Direction à garder raison. Il n'est pas permis d'user d'un droit de radiation des agents pour les jeter dans la misère et l'infamie sans aucune raison. La SNCF exerce sa propre justice dans le déni total des droits de l'Homme.

Jean-Michel doit retrouver son honneur. L'annulation pure et simple de cette sanction infamante (elle peut être décidée dès ce jour par le Président de la SNCF) est le seul objectif qui nous mobilise.

Nous demandons la levée de cette sanction.

Caroline Fiat, députée de la 6^{ème} circonscription, est la Présidente du comité de soutien.

Je participe au Comité de soutien à Jean-Michel DIEUDONNÉ victime de la répression brutale de la Direction de la SNCF.

Nom : ENERGIE CGT Prénom : Aurélie et Roselle sud

Qualité : SYNDICAT CGT FNIE

A Villers les Nancy le 02/04/2019 Signature : 

A retourner à : soutienjeanmichel@laposte.net ou par courrier postal

Comité de soutien Jean-Michel Dieudonné

6 rue du Clos du lac 54250 CHAMPIGNEULLES

SG
Pascal THELI